



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le 07/07/2020

SLO

ID : 081-218102572-20200629-2020DEL36-DE

Date de la convocation
23.06.2020

L'an deux mil vingt et le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de "La Gare", sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 20/36

Présents : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mme TEULIER, Mr MILANESE, Mmes GHODBANE, DELPOUX, Mr JALBY, Mmes COUVREUR, Mr GALINIÉ, Mme RAINESON, Mr DEMAZURE, Mme GAVALDA, Mr TAUZIN, Mme FARIZON, Mrs SARDAINE, MASSON, MARIE, Mme MILIN, Mrs SIRVEN, BALOUP.

Absente : Mme VABRE, excusée.

Secrétaire : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

Depuis la réception des travaux, l'accès au City Stade est interdit jusqu'à nouvel ordre (Arrêté Municipal N° 55-20, du 11 mai 2020).

**ADOPTION DU
REGLEMENT
D'UTILISATION DU
CITY STADE**

En effet, les décrets liés aux phases 1 et 2 (Décret N° 2020-663 du 31 mai 2020) du déconfinement ne permettent toujours pas la pratique des sports collectifs, les contacts et les regroupements de plus de 10 personnes.

En prévision d'une phase 3 du déconfinement qui autoriserait ces pratiques, et donc la réouverture de cet équipement, il est nécessaire de règlementer l'accès et l'utilisation au City Stade. A cet effet, un règlement a été établi.

Adopté à l'unanimité

Le règlement ainsi qu'un planning d'utilisation seront affichés sur l'équipement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

VALIDE le règlement d'utilisation du city stade ci-annexé.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 6 juillet 2020
David DONNEZ,
Maire,

